

La politique européenne de cohésion après 2013

Conseil Régional du Centre

Orléans,
le 17 janvier 2012



Christophe MOREUX

Association Française du
Conseil des Communes et
Régions d'Europe

 afccre

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Plan de l'intervention



Introduction :

Quelques rappels sur la programmation actuelle des fonds structurels européens

Etat des lieux des négociations sur l'après 2013 :

Les options stratégiques : La stratégie Europe 2020

Les options budgétaires : Les perspectives financières 2014 -2020

Les propositions opérationnelles : Les projets de règlements

Le mode opératoire : Contrats de partenariat et programmes opérationnels

Les réactions...

Conclusion :

Comment anticiper ? perspectives territoriales



Introduction

Quelques rappels sur la programmation actuelle des fonds structurels européens

La relation entre l'Europe et les territoires se joue à 3 niveaux



Espace intérieur

Politiques communes

Politiques de solidarité et de compétitivité

Politiques d'accompagnement sectorielles

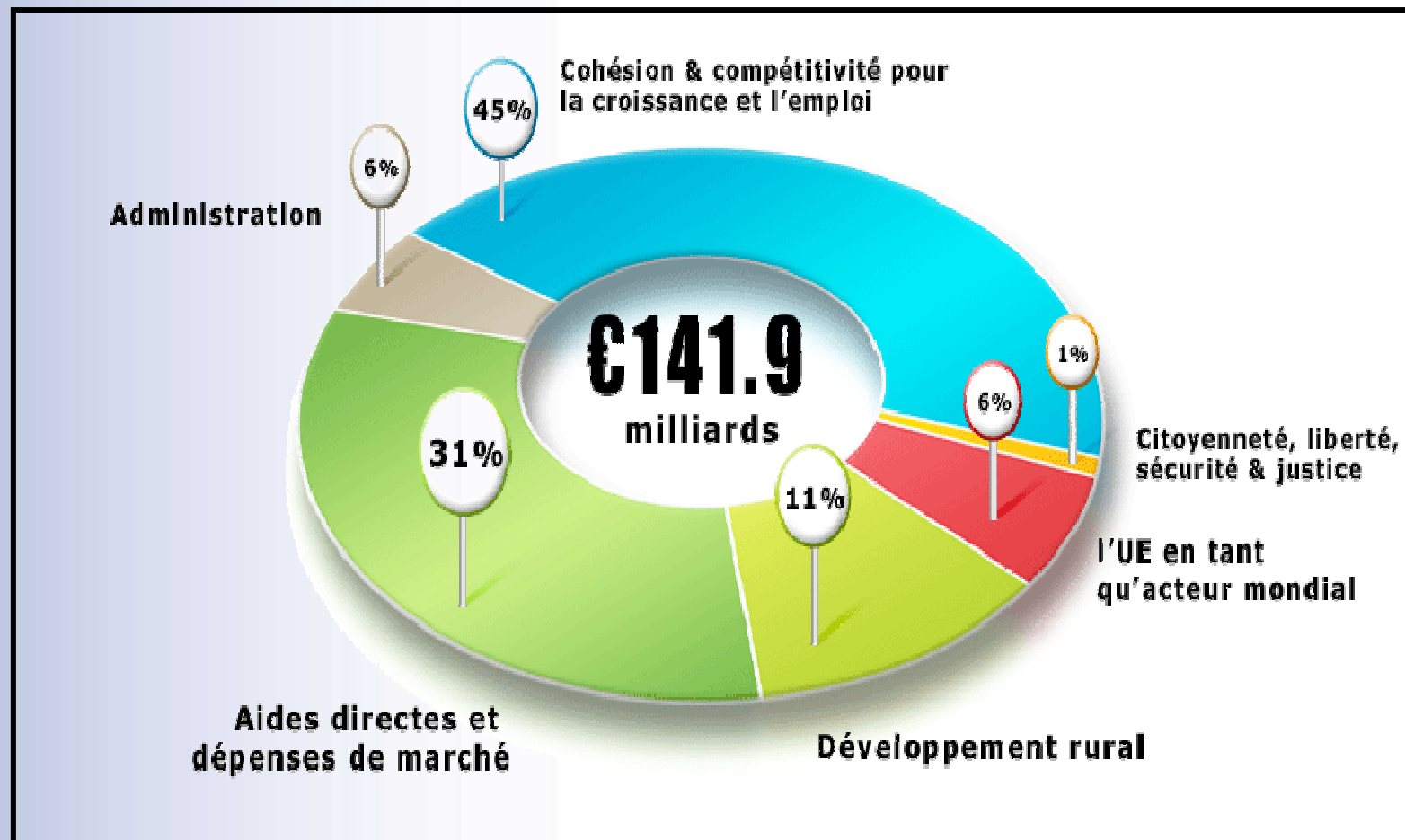
- Réglementation
- Normalisation
- Harmonisation des législations nationales

- PAC
- **Politique de cohésion**
- **Fonds structurels**

Programmes d'action sectoriels

- Éducation - formation
- Culture
- Environnement
- Transports
- Recherche ...

Le budget annuel (2011) de l'Union européenne



Typologie des fonds structurels



Fonds Européen de Développement Régional (FEDER): finance les investissements productifs – infrastructures, travaux, études ... concourant au développement régional

Fonds Social Européen (FSE) : finance les actions de valorisation des ressources humaines et de soutien à l'emploi (formation, orientation, aide à l'emploi, insertion ...)

Auxquels s'ajoutent 2 fonds complémentaires :

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : 2^{ème} pilier de la PAC, finance le développement rural et l'adaptation des structures, filières et infrastructures agricoles

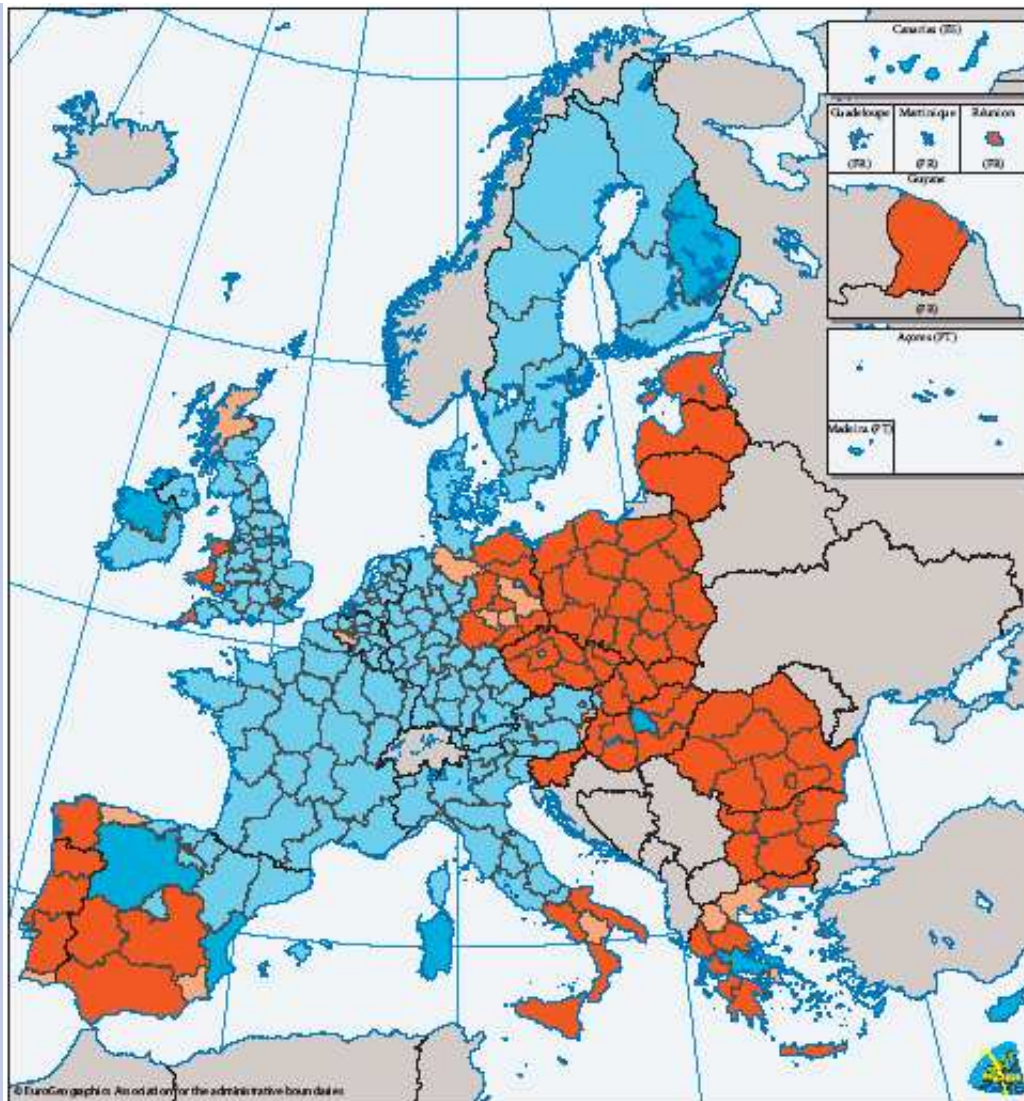
Fonds Européen de la Pêche (FEP) : finance le soutien du secteur économique de la pêche et de ses zones dépendantes

Les perspectives financières 2007-2013

347,5 milliards répartis entre 3 Objectifs au niveau européen :

- **Objectif Convergence:** 283 milliards d'euros (régions en très fort retard de développement, avec un PIB/Hab.< 75% de la moyenne UE) → 81% du budget
- **Objectif Compétitivité régionale et emploi:** 54,96 milliards d'euros, (toutes les régions européennes hors convergence : **fin du zonage**) → 16% du budget
- **Objectif Coopération territoriale:** 8,72 milliards d'euros → 3% du budget

*Auxquels s'ajoute l'instrument du développement rural au titre de la PAC, le **FEADER** avec une enveloppe de 69,75 milliards d'euros (dont 6,41 milliards pour la France)*



**Structural Funds 2007- 2013:
Convergence and Regional Competitiveness Objectives**

- Convergence Regions
- Phasing-out Regions
- Phasing-in Regions
- Competitiveness and Employment Regions

Position as of October 2006.
Regional boundaries in Bulgaria and Romania are indicative only



Les enveloppes pour la France



**Financement
UE**

**Milliards
€**

Convergence

3,2

**Compétitivité
régionale et
emploi**

10,3

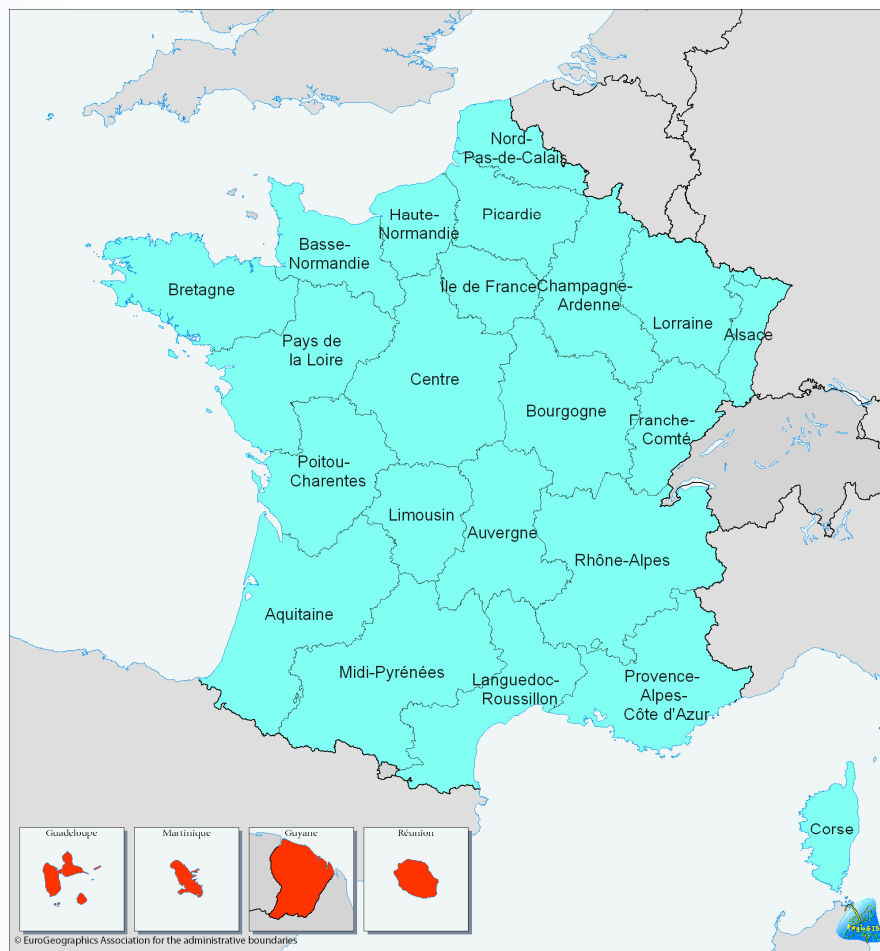
Total

13,4

**Nombre de
programmes**

36

*Coopération territoriale
non comprise*



**France
Convergence and Competitiveness Objectives 2007-2013**

- | | |
|--|-------------------|
| Objective | Boundaries |
| Convergence Regions | National |
| Phasing-out Regions | NUTS 2 |
| Phasing-in Regions | |
| Competitiveness and Employment Regions | |

0 350 Km



Les enveloppes pour la région centre



- **FEDER : 196 millions d'€**
Programme régional « Compétitivité »
- **FSE : 138 millions d'€**
Programme national « Volet Emploi »
- **FEADER : 200 millions d'€**
Pilier Développement rural de la PAC

Le cadre de la programmation



Cadre "réglementaire"

Règlements européens (2006)
*Règlement général, FEDER, FSE,
FEADER*



CIACT du 6 mars 2006



Circulaires, décrets (2007)
*"gestion", "éligibilité de
dépenses" ...*



Cadre "stratégique"

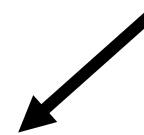
Stratégies de Lisbonne et de Göteborg



Orientations Stratégiques
Communautaires (OSC)



Cadre de Référence
Stratégique National (CRSN)



Programmes
opérationnels



Le programme FEDER en région Centre

→196 millions d'euros de FEDER

•AXE 1 : Recherche, innovation, développement des entreprises

56 % de l'enveloppe régionale FEDER (109 millions)

11. Soutien aux 4 filières d'excellence et de recherche (*science de la terre et univers / énergies et matériaux / biologie, santé, bien-être / villes, territoires et civilisation*)
12. Valorisation de la recherche et innovation dans les entreprises
13. Développement des partenariats de recherche
14. Amélioration de l'environnement des entreprises
15. Innovation au bénéfice de groupes d'entreprises
16. Projets de développement des entreprises
17. soutien aux usages innovants et à efficacité énergétique

Le programme FEDER en région Centre



- **AXE 2 : Accessibilité territoriale**

16 % de l'enveloppe régionale FEDER (32 millions)

21. Soutien au transport alternatif

22. TIC (amélioration de la couverture en haut débit, développement des usages)

- **AXE 3 : attractivité durable et compétitivité des territoires**

25 % de l'enveloppe régionale FEDER (48,3 millions)

31. Développement durable de 3 espaces urbains fragiles

33. Compétitivité et dynamisme des pôles économiques du sud régional

34. Structuration de l'artisanat et du commerce

35. Biodiversité, paysages et ressources naturelles

36. Sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel et culturel

Les programmes FEDER interrégionaux



PO Rhône : 34 millions d'€ (Feder)

Lutte contre les inondations

PO Alpes : 35 millions d'€ (Feder)

Axe 1 : compétitivité des vallées autour des stations moyennes de montagne

Axe 2 : prévention et protection des risques naturels

PO Massif central : 40, 6 Millions d'€ (Feder)

Axe 1 : politique d'accueil des habitants et des entreprises

Axe 2 : richesses économiques basées sur les atouts du Massif

Axe 3 : attractivité du territoire

PO Loire : 33,8 Millions d'€ (Feder)

Protection de l'environnement et aménagement durable du fleuve

Le programme FSE: déclinaison en région Centre

→ 140 millions d'euros de FSE pour le volet « emploi »

AXE 1 : adaptation des travailleurs et des entreprises aux Mutations économiques (45,8 M€ soit 33 %)

Anticiper et gérer les mutations économiques
Formation continue et amélioration de la qualification
Accompagnement des créateurs/repreneurs d'activités

Axe 2 : accès à l'emploi des demandeurs d'emploi (33,45 M€ soit 24,1 %)

Modernisation du service public de l'emploi
Politiques actives du marché du travail

Le programme FSE : déclinaison en région Centre

AXE 3 : Cohésion, inclusion sociale, lutte contre les discriminations

(40,616 M€ soit 29,3 %)

Cohésion sociale (formation des contrats aidés, entreprises d'insertion, PLIE)

Inclusion sociale (publics en grande difficulté)

AXE 4-5-6 : capital humain, mise en réseau, innovation

(13,83 M€ soit 10,1%)

Adaptation de l'offre de formation et du système d'orientation

Partenariats, mise en réseau, initiatives locales pour l'emploi

Actions innovatrices transnationales ou interrégionales

La valeur ajoutée communautaire




Des priorités transversales ...

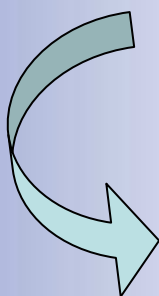
- ➔ La création d'emploi
- ➔ Le caractère structurant pour le territoire régional
- ➔ L'égalité hommes/femmes
- ➔ La protection de l'environnement

... qui servent à évaluer les projets et font l'objet de questions dans les formulaires de candidature

La gestion des programmes

Une gestion partenariale des programmes régionaux

- 
- **Autorité de gestion** : le Préfet de région
 - **Co-présidence** des Comités de suivi et des Comités de programmation avec le Président du Conseil général
 - **Instances partenariales** : regroupant les principaux co-financeurs publics



Possibilité de déléguer une partie du programme à des "organismes intermédiaires" (subvention globale).

50% du FEDER et 60% du FSE sont ainsi confiés :

- aux Conseils régionaux (FEDER-FSE)
- aux Conseils généraux (FSE)
- aux PLIE (FSE), aux Agglo (FSE), à OSEO (FEDER)...

La gestion des programmes

→ La place des collectivités territoriales dans la gestion

PO FEDER (Conseil régional)

Axe 1 : 48 Millions d'€

Axe 2 : 26,5 Millions d'€

Axe 3 : 5,3 Millions d'€

PO FSE

Conseil régional : Axe 1 : 22,85 M €, Axe 2 : 15,5 M €

CA Châteauroux : 956 260 € (Axe 2 et 3)

CA Orléans : 1,566 M € (Axe 3)

CA Tours : 489 000 € (Axe 3)

CG 28 : 1,129 M € (Axe 3)

CG 45 : 2,088 M € (Axe 3)



Etat des lieux des négociations sur l'après 2013 :

Les options stratégiques : La stratégie Europe 2020

Les options budgétaires : Les perspectives financières 2014 -2020

Les propositions opérationnelles : Les projets de règlements

Le mode opératoire : Contrats de partenariat et programmes opérationnels

Les réactions ...

La politique de cohésion après 2013 : le cadre des négociations

Un nouveau contexte de négociations

- Des problèmes de consommation des fonds (très variables et très divers selon les régions)...
- Le premier dispositif élaboré « pour 27 » « par 27 » ;
- Un rôle accru du Parlement européen (codécision) ;
- **Des négociations budgétaires difficiles → la crise de la zone euros pèse sur les budgets nationaux et locaux ;**
- 75% des investissements publics en Europe = collectivités territoriales ;
- + des réformes territoriales, en France mais également partout en Europe !!
- **Constat général : « une reprise en main » des territoires par les Etats.**



La politique de cohésion après 2013 : les options stratégiques



La stratégie EU 2020 : un cadre politique d'action

- Proposée par la Commission et adoptée par les chefs d'Etat et de Gouvernement en mars 2010 ;
- Encadre les politiques publiques nationales et européennes (en premier lieu la politique de cohésion) ;
- Non sanctionnée juridiquement, mais les Etats doivent « rendre des comptes » sur la mise en œuvre de la stratégie, dans le cadre des Programmes nationaux de réforme (soumis chaque année à la Commission européenne).



Le versement des fonds structurels à un Etat pourra être conditionné aux efforts entrepris pour mettre en œuvre la stratégie

La politique de cohésion après 2013 : les options stratégiques

EU 2020 : 3 priorités, 7 initiatives phares ...

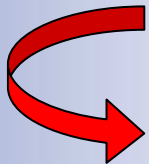
Croissance intelligente	Croissance durable	Croissance inclusive
Innovation (RD) <u>Education</u>	Climat, Energie et mobilité (transport)	Nouveaux emplois et nouvelles compétences
Société numérique	Compétitivité industrielle	<u>Lutte contre la pauvreté</u>

Des thèmes intéressants mais qui ne couvrent pas l'ensemble des problèmes territoriaux (Services publics ? culture ? Intégration ? Citoyenneté ...)

La politique de cohésion après 2013 : les options stratégiques

... évaluées à l'aune de 5 objectifs chiffrés

1. 75% de la population de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi,
2. 3% du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D,
3. Les objectifs 20/20/20 en matière de climat devraient être atteints,
4. Le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10% et au moins 40% des jeunes générations devrait avoir un diplôme de l'enseignement supérieur,
5. Réduction de 20 millions du nombre d'exclus.



Objectifs déclinés nationalement

La politique de cohésion après 2013 : les options budgétaires

Les propositions de la Commission

**Un projet de budget ambitieux (= 1025 mds d'euros) :
réaction peu enthousiaste des Etats ...**

376 mds pour la politique de cohésion

Convergence : 162,6 mds

Compétitivité : 53,1 mds

Régions intermédiaires : 38,9 mds

Coopération territoriale : 11,7 mds

« Connecting Europe » : 40 mds

371,7 mds pour la PAC

1^{er} pilier : 281,8 mds

2^{ème} pilier : 89,9 mds

La politique de cohésion après 2013 : les options budgétaires



Le budget 2014-2020 : les nouvelles priorités

Une prédominance de l'approche thématique au niveau du budget...

- Fléchage accrue au niveau européen (earmarking de 60 mds sur l'innovation et la RD et 10 mds sur les transports) ;
- Nouveau fonds pour l'interconnexion, les infrastructures de transport, l'énergie : 40 mds ;
- Mécanismes d'ingénierie financière financés par le FEDER : entre 25 et 45 mds (contre 8 actuellement) ;
- Montée en puissance des programmes de RD : de 50 à 77 mds !

La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles

Les futurs règlements fonds structurels : analyse critique

1. Une politique de cohésion pour **tous** les territoires avec une priorité sur les régions en retard de développement (zone convergence = 75 % de l'enveloppe).
2. Un **ciblage** sur la Stratégie Europe 2020.
3. Une montée en puissance de la problématique urbaine.
4. L'identification plus précise des résultats à atteindre.
 - Une **formalisation accrue des engagements** : contrat de partenariat + **code européen de bonne conduite en matière de partenariat.**
 - **La recherche d'une efficacité accrue** de la dépense (conditionnalité, réserve de performance, règle du dégageant d'office à N+2...).

La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles

Les futurs règlements fonds structurels : analyse critique

5. **Une volonté de simplifier les dispositifs** pour les porteurs de projet (ex : dématérialisation des procédures...) mais globalement maintien des règles de gestion actuelles.
6. **La recherche d'une harmonisation** des règles entre les fonds (FEDER, FEADER, FSE..) et une meilleure cohérence des stratégies (cadre stratégique commun et contrats de partenariats multifonds).
7. De nouveaux outils et méthodes : ingénierie financière, approche de développement local.
8. **L'identification de régions « intermédiaires »** (entre 75 et 90% de la moyenne communautaire en termes de PIB/habitant) = 11 régions françaises seraient concernées.

La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles

Les projets de règlements fonds structurels : perspectives territoriales

- **FEDER** = un ciblage renforcé sur la stratégie EU 2020 (**80% de l'enveloppe sur 3 priorités : PME, RD, Energie**)
- **FSE** : 20 % pour l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté
- + **une « enveloppe urbaine » de 5%** (gérés par des GAL urbains?)
- + **une plateforme urbaine de développement** (à la place des réseaux nationaux URBACT) pour 300 villes en Europe (maximum 20 par pays).
- Régions « en transition » : taux de cofinancement à 60% et fléchage moins contraignant

La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles

Les projets de règlements fonds structurels : perspectives territoriales

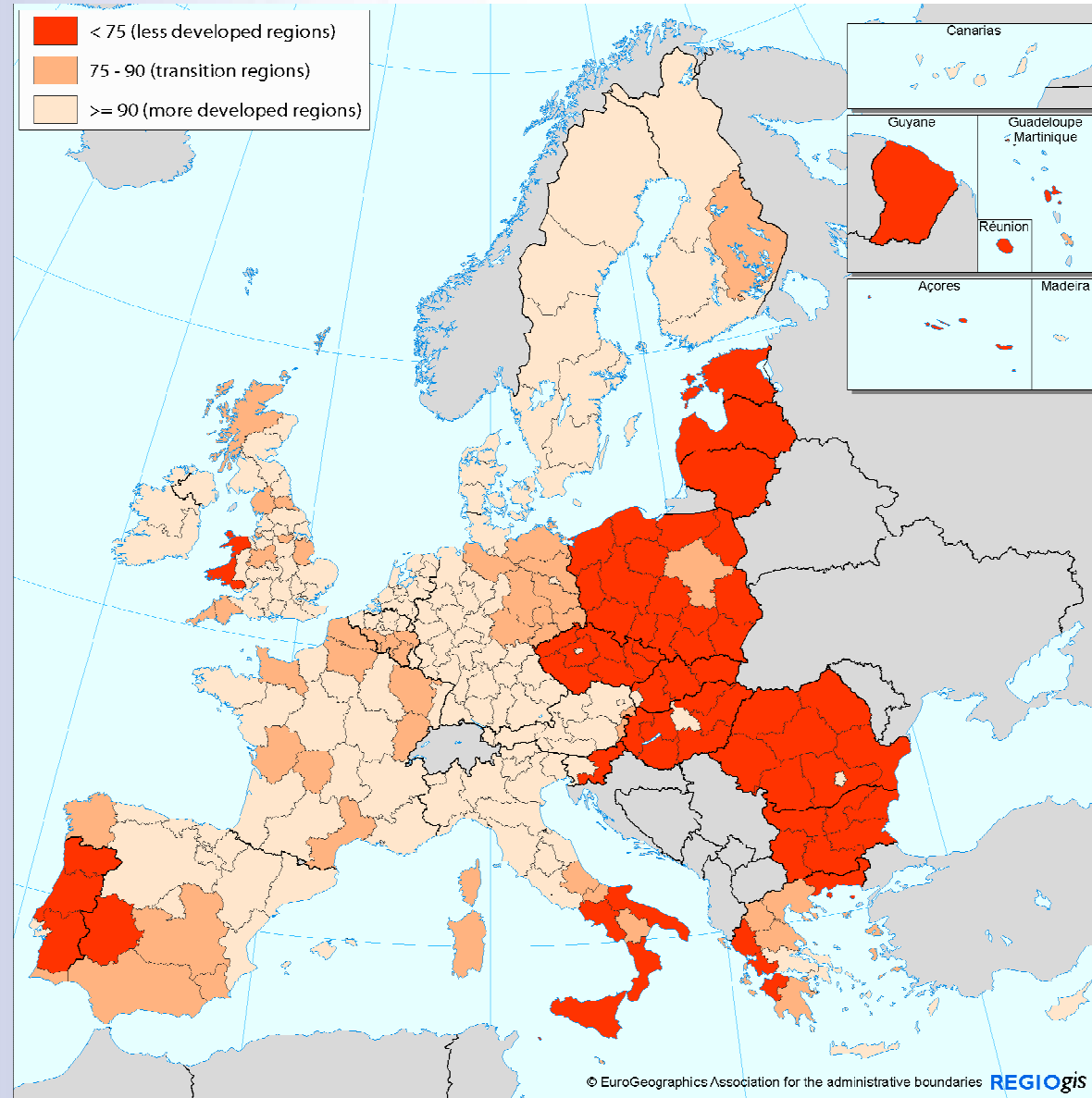
Une concentration thématique qui renvoie la dimension territoriale à la « mise en œuvre » des programmes

Des éléments nouveaux sur l'approche territoriale dans les règlements (« approches de développement local », gouvernance multiniveaux, développement local intégré, généralisation des GAL...)

Expérience LEADER (en zone rurale) et surtout **Programmes Urbains Intégrés (en zone urbaine)** = approche conciliant tous les aspects (économique, social...) d'un territoire déterminé

Eligibility simulation 2014-2020

GDP/head (PPS), index EU27=100



La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles

Le règlement FEDER : 4 ou 5 catégories d'investissements prioritaires à choisir parmi 11

80% de l'enveloppe au moins sur les priorités 1,3 et 4 (60% pour les régions en transition)

1. RDT, innovation

2. Accessibilité, utilisation et qualité des TIC

3. Compétitivité des PME

4. Économie à faible émission de CO2

5. Adaptation aux changements climatiques, prévention, gestion des risques

6. Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources

La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles

Le règlement FEDER : 4 ou 5 catégories d'investissements prioritaires à choisir parmi 11

7. *Transport durable et suppression des obstacles dans les infrastructures de réseaux*
8. *Favoriser l'emploi et la main d'œuvre,*
9. *Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté*
10. *Investissements dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie*
11. *Renforcement des capacités institutionnelles et efficacité des administrations publiques (en lien avec la mise en oeuvre des fonds)*

La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles

Le règlement FSE

Dans les régions, le FSE devra correspondre **à 60%** de l'enveloppe des fonds structurels (40% dans les régions en transition)

Au niveau national, **20%** de l'enveloppe sera centré sur l'inclusion et la lutte contre la Pauvreté

Dans les régions en transition, **70%** de l'enveloppe sera centré sur 4 priorités (parmi 18) avec un focus sur le chômage des jeunes :

- *Promotion de l'emploi et mobilité professionnelle (7 priorités)*
- *Éducation, compétences et formation tout au long de la vie (3 priorités)*
- *Inclusion active et lutte contre la pauvreté (6 priorités)*
- *Renforcement des capacités institutionnelles (2 priorités)*

La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles



Le Développement rural

Doit également contribuer à la réalisation d'EU 2020 = approche stratégique renforcée et cadre commun avec le FEDER et le FSE

Programmation du **FEADER national ou régional** (possibilité de sous-programmes thématiques)

Allocation d'enveloppes nationales en partie en fonction des enveloppes actuelles

Volonté de simplifier les règles de gestion (système commun de gestion et d'évaluation avec le FEDER et le FSE)

Généralisation de l'approche LEADER à tous les fonds

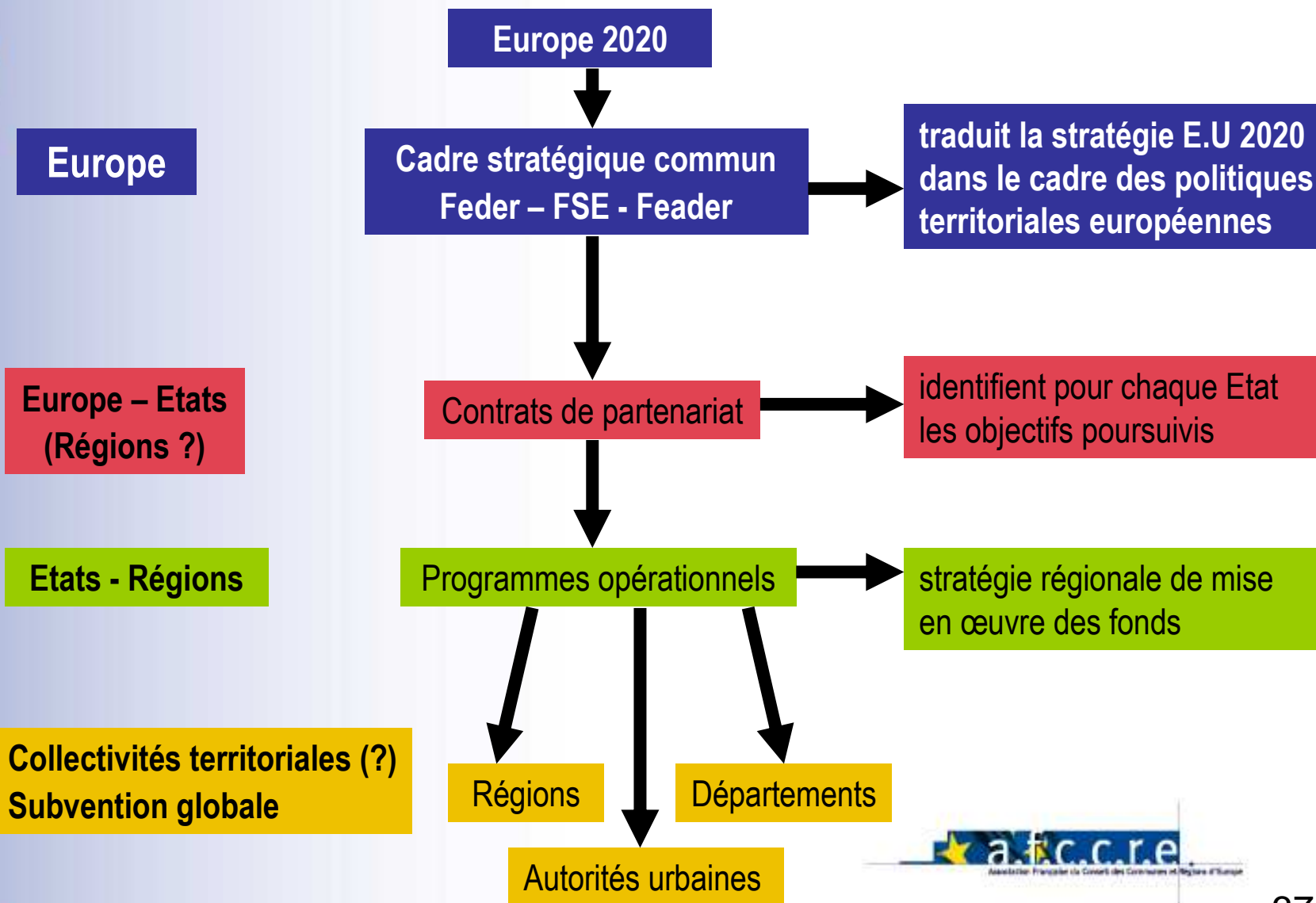
La politique de cohésion après 2013 : les propositions opérationnelles

Le Développement rural

Les mesures clés :

- *Transferts de connaissances*
- *Investissements en capital physique, pour des projets collectifs et des projets intégrés*
- *Développement des exploitations et développement économique*
- *Soutien aux groupes de producteurs, circuits courts, produits locaux*
- *Agri-environnement*
- *Gestion des risques*
- *Partenariat européen pour l'innovation*

La politique de cohésion après 2013 : le mode opératoire



La politique de cohésion après 2013 : le mode opératoire

Le contenu des contrats de partenariats

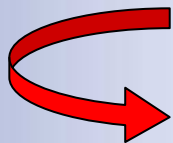
- Le détail de la contribution des fonds au cadre stratégique commun (**approche multifonds obligatoire**)
- Les objectifs nationaux et les indicateurs transcrivant Europe 2020 aux niveau national ou régional;
- Le détail du partenariat national et du dispositif de mise en œuvre des fonds;
- Les cofinancements nationaux (additionnalité);
- La liste des sites urbains concernés par les actions intégrées de développement urbain durable;

La commission devra vérifier ces éléments (en particulier la qualité du partenariat avant de signer)

La politique de cohésion après 2013 : la mise en œuvre stratégique

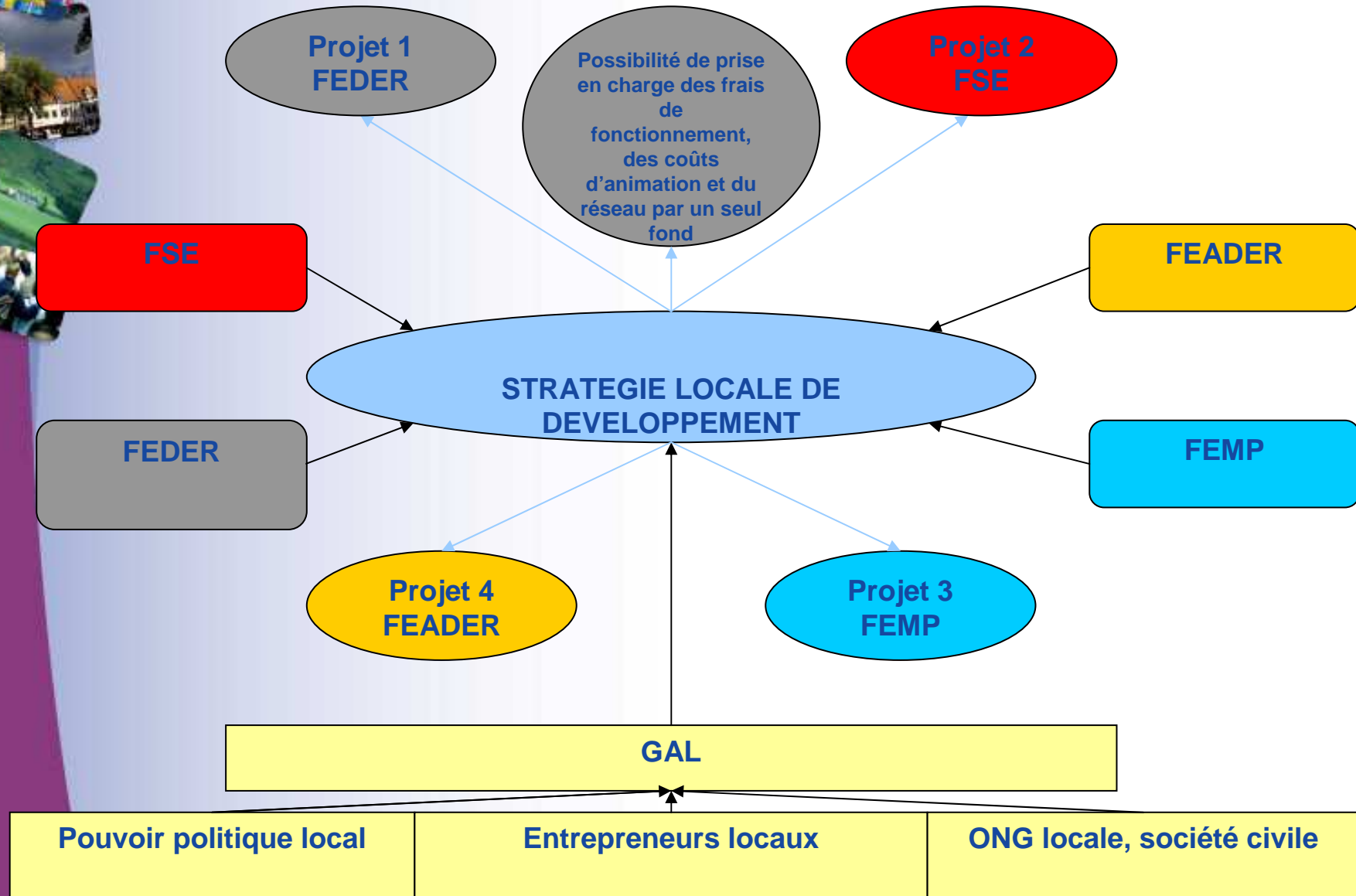
Le contenu des programmes opérationnels

- La stratégie opérationnelle pour mettre en œuvre EU 2020
- La description des axes prioritaires, le plan de financement, le dispositif de gestion...
- La liste des « grands projets »
- Les éléments liés à la cohésion territoriale : stratégie de développement local intégré (ex: les PUI), désignation des groupes d'action locale, plan d'action conjoint...



Possibilité de programmes multifonds (FEDER-FSE-FEADER)

La politique de cohésion après 2013 : la mise en œuvre stratégique



La politique de cohésion après 2013 : les réactions

Etat des lieux des réactions au niveau européen

1. Un consensus pour maintenir une politique de cohésion pour l'ensemble des territoires ;
2. Une priorité réaffirmée pour le soutien des régions en retard de développement ;
3. Un accord sur le ciblage des interventions, mais EU 2020 ne peut en être le cadre unique ;
4. Une volonté forte de simplifier le mode opératoire tout en ne bouleversant pas les règles de gestion ;
5. Un souci de renforcer la coordination des fonds structurels et du FEADER et de maintenir le FSE dans la politique de cohésion.

La politique de cohésion après 2013 : les réactions

Mais des divergences sur :

1. **Le budget :**
 - Parlement européen, Régions, associations européennes d'élus, favorables aux propositions de la Commission ;
 - Etats plutôt favorables au statu quo, voire à une diminution du budget ;
 - Désaccord sur la question des ressources propres.
2. **Les régions intermédiaires :** soutien mitigé à la proposition de la Commission européenne.
3. **La définition de la cohésion territoriale :** concept « politique » ou « opérationnel » pour régler les problèmes infrarégionaux (approche de développement local).
4. **Les outils d'analyse des disparités :** échelles et indicateurs.

La politique de cohésion après 2013 : les réactions

Mais des divergences sur :

5. **Les priorités d'intervention** : approche sectorielle et priorités urbaines suscitent des réticences.
6. **Le développement rural** : Peut-on raisonnablement le renvoyer entièrement dans le « giron » de la PAC (2^{ème} pilier) ?
7. **Les mécanismes de performance et de conditionnalité des aides** : soutien des Etats (France et Allemagne notamment) mais opposition des « territoires » (Comité des Régions, associations d'élus...).
8. **La Gouvernance** : Quel partenariat dans la gestion des fonds ? Des contrats de partenariat tripartites ?

La politique de cohésion après 2013 : les réactions

Comment intervenir ? Deux logiques en présence :

Approche thématique



Programmes européens ou nationaux

Approche territoriale



Programmes régionaux

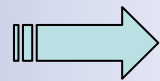
Sans doute faudra-t-il concilier un peu des deux ... une approche thématique (changements climatiques, recherche, social ...) mise en œuvre territorialement.

Un message fort : le territoire est le lieu où se concilient le mieux les 3 piliers parfois contradictoires du développement durable :

- Développement économique,
- Progrès social,
- Protection de l'environnement.

La politique de cohésion après 2013 : les réactions

La position des acteurs français



Les associations d'élus :

- Veulent un budget **adapté** aux enjeux ;
- Veulent des **garanties en terme de partenariat** (« indicateurs de gouvernance territoriale » proposés par l'AFCCRE), notamment dans le cadre des contrats de partenariat ;
- Sont opposées à la **conditionnalité macro-économique** des aides ;
- Veulent un traitement de la question urbaine **au sein des programmes régionaux** ;
- Veulent une flexibilité dans le ciblage sur Europe 2020 et l'introduction de **nouvelles priorités**, telles que les SIG (AFCCRE) ;
- Souhaitent conserver la maîtrise des choix d'intervention en matière de développement économique (subvention ou ingénierie financière)
- Sont favorables aux **régions intermédiaires**.

La politique de cohésion après 2013 : les réactions

La position des acteurs français

 **L'Etat**

- Défend une PAC « à l'euro l'euro » et une diminution globale de la part du budget européen consacré à la politique de cohésion ;
- Envisage un **partenariat large** (monde socio-économique) et non exclusif avec les collectivités territoriales ;
- Souhaite un **ciblage marqué sur Europe 2020** ;
- Apporte son **soutien** aux régions intermédiaires; mais reste attentif au « juste retour » pour la France;
- **Souhaite renforcer la conditionnalité macroéconomique des aides** (initiatives de M Sarkozy et Mme Merkel);
- Plaide pour une prise en compte des **régions-ultrapériphériques**.



Conclusion :

Comment anticiper ? perspectives territoriales

Perspectives territoriales : comment anticiper ?

Stratégie européenne et stratégie locales : quelle synergie ?

Le constat : A côté de la compétitivité économique, l'Union européenne est confrontée à de nouveaux défis, et, partout en Europe, c'est au niveau local que l'on trouve les réponses ...

Thèmes « d'actualité »

- Mondialisation et ses conséquences en termes de migration
- Accueil de populations en difficultés (ex : la question des roms)
- Changements démographiques
- Lutte contre la pauvreté
- Changements climatiques
- Politique énergétique et mobilité
- Social, insertion

Perspectives territoriales : comment anticiper ?

La nécessité d'une concertation territoriale

- Le système français de concertation est perfectible ... car de très grande disparités entre les régions dans le format et le mode opératoire du partenariat Etat/Collectivités territoriales;
- Les collectivités territoriales sont désormais les principaux cofinanceurs de la politique de cohésion et sont compétents sur la plupart des axes d'intervention = le mode opératoire des programmes traduit-il cette réalité ?
- L'Etat, dans le système communautaire, ne peut être absent des dispositifs car responsable « territorialement » devant l'UE de la mise en œuvre du budget européen ...

Perspectives territoriales : comment anticiper ?

Les défis actuels de la relation Europe/territoire

1. Comment affirmer la valeur de l'action publique régionale dans le projet européen (par rapport au marché) ? La question des SIG/SIEG/SSIG est **un (le ?)** dossier européen majeur pour les collectivités régionales.
2. Comment contribuer au développement économique et social durable de notre continent ?
3. Comment renforcer le lien entre l'Europe et ses territoires et finaliser l'Europe du citoyen ? (Montée des extrémismes et des partis xénophobes lors des élections nationales et locales)
= la citoyenneté européenne subit des ruptures territoriales.

La future politique de cohésion devra contribuer à répondre à ces 3 questions

Le calendrier

Une négociation en trois temps

Le temps de la réflexion

10 novembre 2010 : Cinquième rapport de cohésion

11 novembre 2010 – 31 janvier 2011 : Consultation publique

31 janvier/1er février 2011 : Forum sur la cohésion

Le temps de la discussion et de la décision

30 juin 2011 : Proposition sur les futures perspectives financières

Début Octobre 2011 : Propositions législatives

Fin 2012 : Adoption du nouveau paquet législatif et accord attendu sur le nouveau budget post-2013

Le temps de la mise en œuvre

2013 : Finalisation des nouveaux documents de programmation

2014 : Entrée en vigueur

Contact

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

30 rue Alsace-Lorraine FR-45000 Orléans

Tél : 02 38 77 83 83

Fax : 02 38 77 21 03

www.afccre.org

Direction des politiques territoriales

Christophe MOREUX

christophe.moreux@afccre.org

Tél : 02 38 77 83 88